

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE – Logement (6.B)

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, Décret n°2006- 1114 du 5 septembre 2006, Arrêtés du 15 septembre 2006, Arrêté du 3 mai 2007

A INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport : MONIOT 7374 02.12.10	Date du rapport : 02/12/2010
Valable jusqu'au : 02/12/2020	Date de visite : 02/12/2010
Type de bâtiment : Immeuble Collectif	Diagnostiqueur : GIACOMONI Corinne
Nature : appartement	Catégorie : Habitation (Maisons individuelles)
Année de construction : 1948 à 1974	Bâtiment : Sans objet
Surface habitable : 56,75 m²	Etage : 3ème étage
Adresse : 2 allée d'Armainvilliers 77220 TOURNAN EN BRIE	Escalier : Sans objet
Numéro de Lot : Non communiqué	Porte : Sans objet
Référence Cadastre : Non communiqué	Nombre de pièces : F3
Propriétaire :	Propriétaire des installations communes (s'il y a lieu) :
Nom : Madame et Monsieur MONIOT	Nom :
Adresse : 15 rue de Miromesnil Représentés par AFFINITY HOME 75008 PARIS	Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES PAR ENERGIE

Obtenues au moyen des factures d'énergie du logement sur la période du 01/01/2009 au 31/12/2009, prix des énergies indexés au 15/08/2006

	Moyenne annuelle des consommations (détail par énergie dans l'unité d'origine)	Consommation en énergie finale (détail par énergie et par usage en kWh _{ef})	Consommation en énergie primaire (détail par usage en kWh _{ep})	Frais annuels d'énergie (TTC)
Chauffage	Gaz naturel 16609,85 kWh (PCS)	Gaz naturel 14963,83	14963,83	619,50 €
Eau chaude sanitaire	Gaz naturel 4152,46 kWh (PCS)	Gaz naturel 3740,96	3740,96	154,88 €
Consommations d'énergie pour les usages recensés	Gaz naturel 20762,32 kWh (PCS)	Gaz naturel 18704,79	18704,79	837,38 € *

* coût éventuel des abonnements inclus

Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement	Emissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement
Consommation réelle : 329,6 kWh_{ep}/m².an	Estimation des émissions : 77,13 kg_{eqCO2}/m².an
<p>Bâtiment économe</p> <p>≤ 50 A</p> <p>51 à 90 B</p> <p>91 à 150 C</p> <p>151 à 230 D</p> <p>231 à 330 E</p> <p>331 à 450 F</p> <p>> 450 G</p> <p>Bâtiment énergivore</p>	<p>Faible émission de GES</p> <p>≤ 5 A</p> <p>6 à 10 B</p> <p>11 à 20 C</p> <p>21 à 35 D</p> <p>36 à 55 E</p> <p>56 à 80 F</p> <p>> 80 G</p> <p>Forte émission de GES</p>
329,6 kWh _{ep} /m ² .an	77,13 kg _{eqCO2} /m ² .an



C DESCRIPTIF DU LOT LOUÉ ET DE SES EQUIPEMENTS

Logement	Chauffage	Eau chaude sanitaire
Murs : béton sur extérieur	Système : Chaudière collective gaz	Système : Chaudière collective gaz
	Insp. > 15 ans Non	
Toiture : Dalle béton	Emetteurs : plancher chauffant	
Menuiseries : Porte 1 Bois Opaque pleine Fenêtre 1 Bois - Fenêtres avec du double vitrage 4/8/4		
Plancher bas : Dalle béton		
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable : Néant	kWh_{EP} / m².an
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : Aucun		

D NOTICE D'INFORMATION

Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement.

Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc...) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course. L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Variations des prix de l'énergie et des conventions de calcul

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure et utilisées dans la partie privative du lot.



Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante. Si vous disposez d'un thermostat, réglez le à 19 °C; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs

Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.

- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

Autres usages

Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).



E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques travaux d'amélioration visant à réduire les consommations d'énergie du lot loué.

Mesures d'amélioration	Commentaires

Commentaires :
Néant

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.
Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : http://www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
Pour plus d'informations : www.ademe.fr ou www.logement.gouv.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

<p>Signature et Cachet du Cabinet</p>  <p>SARL FMDC DIAGNOSTICS au Capital de 30 000 Euros 15 Boulevard Robert Thiboust 77700 SERRIS-VAL D'EUROPE Tél : 01 64 63 02 03 Fax : 01 64 63 02 04 SIRET : 500 109 491 00018 - APE 7120 B</p> 	<p>Etablissement du rapport : Fait à SERRIS le 02/12/2010 Cabinet : FMDC DIAGNOSTICS Nom du responsable : CREPIN David [®] Nom du diagnostiqueur : GIACOMONI Corinne Certification de compétence délivrée par : SGS N° de certificat de qualification : CPD-IMM00675 Date d'obtention : 22/10/2007 Désignation de la compagnie d'assurance : GENERALI N° de police : 295AL298079 Date de validité : 01/11/2011</p>
---	--



CERTIFICAT DE QUALIFICATION



CERTIFICAT N° CDP-IMM00675
Version 3

Nous attestons que :

Madame GIACOMONI Corinne

Intervenant au nom de la société :
FMDC DIAGNOSTICS
15 Boulevard Robert Thiboust
Triade 1
77700 SERRIS

répond aux exigences de compétences
du Référentiel de Certification de Personnes
« Diagnostiqueurs immobiliers » pour les diagnostics suivants,



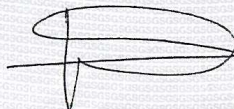
<u>Diagnostic</u>	<u>Validité du certificat</u>
Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis	Du 22/10/2007 Au 21/10/2012
Constat de risque d'exposition au plomb	Du 18/10/2007 Au 17/10/2012
Etat de l'installation intérieure de gaz	Du 15/11/2007 Au 14/11/2012
Diagnostic de la performance énergétique	Du 22/10/2007 Au 21/10/2012

Edité le 04/01/2010



Accréditation
N°4-0061
Portée
d'accréditation
disponible
sur www.cofrac.fr

Le Directeur Certification




SGS ICS
191, avenue Aristide Briand - 94237 CACHAN Cedex
Téléphone : 01.41.24.86.60 Télécopieur : 01.41.24.89.96 www.fr.sgs.com
SAS au capital de 50 000 € R.C. S. Créteil 403 293 103 - APE 743 B

graphic design atelier roger pland printed by arell fiscal security printing ltd switzerland